

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

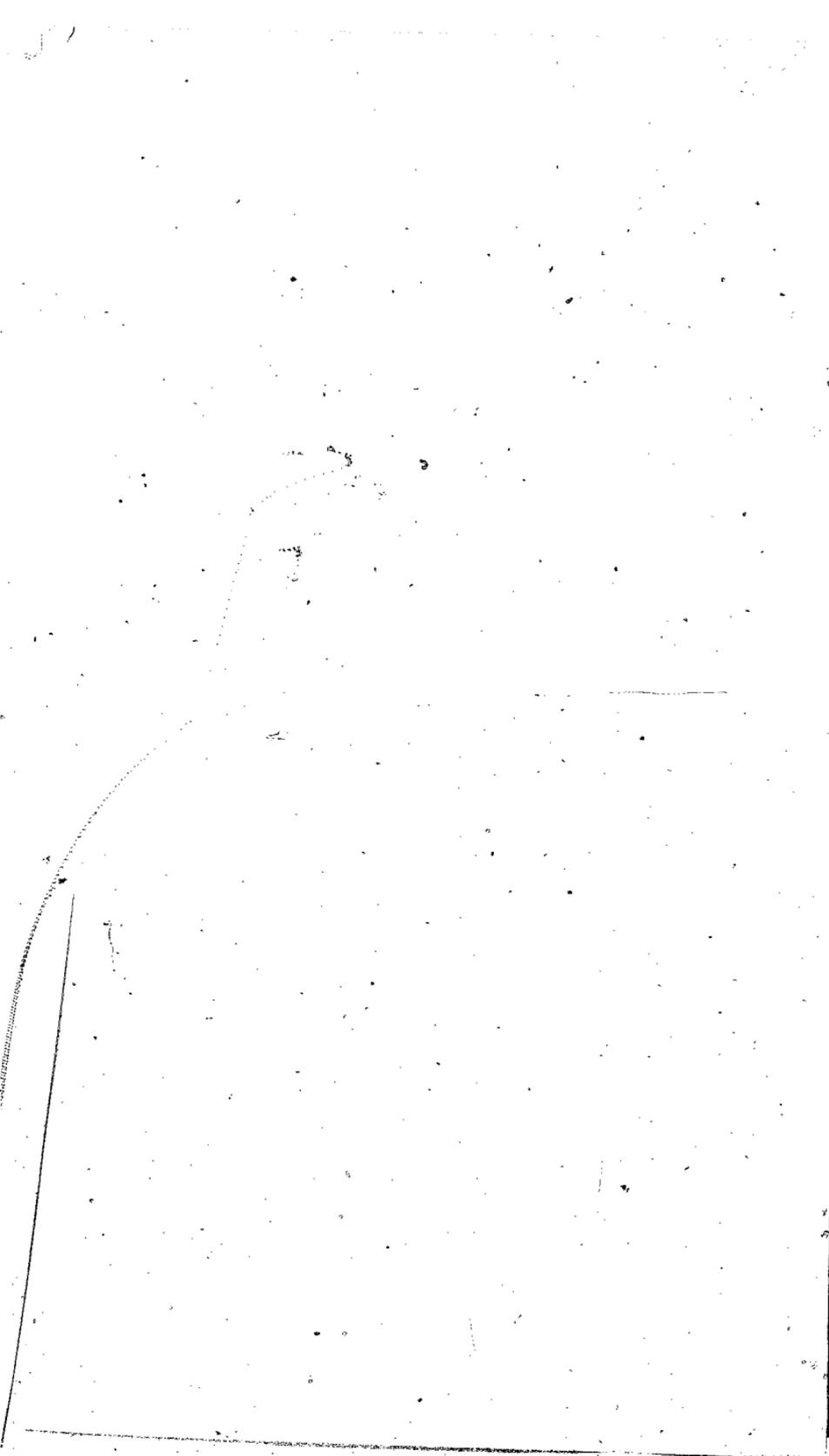
L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							



A

Ur
i

Il
ce
f
CE
me
com

Im

A V I S
AU
C A N A D A,

A L'OCCASION DE LA CRISE IMPORTANTE AC-
TUELLE, CONTENANT

Une relation fidèle d'un nombre de cruautés
inouïes, commises depuis la révolution
Françoise, par les personnes qui
exercent actuellement les pou-
voirs de gouvernement
en France et par
leurs adhérents.

P A R

UN CANADIEN.

M. Viger

Il est essentiel à la cause de la justice et de l'humanité d'avertir ici, que ce recit mélancolique n'est pas l'effet d'une malice satirique, mais qu'il contient des faits qui n'admettent aucun doute, comme étant tirés des PROCÉDURES d'ÉTAT de la FRANCE, et recueillis de dépositions formelles, faites sous SERMENT, soit par des témoins oculaires ou par les complices indirects des crimes qu'ils attestent.

Q U E B E C :

IMPRIME A LA NOUVELLE IMPRIMERIE, Rue des Jardins,
1798.

e.

t

i

y

a

l

l

vés

les

les

eta

ban.

pér

pié

ave

TE

exp

TE

na

an.

ou

er

AU LECTEUR.

Les pages suivantes contiennent un détail concis d'énormités qu'on ne sauroit lire sans frémir. Il est tiré de documens dont l'authenticité, malheureusement, ne peut être revoquée en doute. On pourroit aisément former un gros volume de ce catalogue sanglant ; et alors même un grand nombre des crimes qui ont signalé la REVOLUTION de FRANCE se passeroit sous silence.

Puisqu'il est vrai qu'il y a des hommes assez dépravés, assez insatués, pour admirer l'arbre qui a produit les fruits aussi empoisonnés, il est juste qu'on compare les beautés avec ses défauts, pour mettre le public en état de juger de ses qualités et de son mérite.

L'intention de cet ouvrage est de donner aux habitans de ce païs fortuné une preuve frappante et expérimentale des horribles effets de l'anarchie et de l'impieété. Le mépris des loix et de la religion se prêchent avec trop de succès, et si nous ne mettons à profit le TERRIBLE EXEMPLE devant nous, nous sommes exposés à *essuyer TOUTES les calamités que le CIEL et la TERRE nous conjurent d'éviter.*

Fermentent imbu de cette vérité, l'auteur de cet ouvrage ose entreprendre de détromper ceux qui sont dans l'erreur, et de leur faire connoître le danger qu'ils courent, pendant qu'il est encore en leur pouvoir de le garantir. Agissant par un tel motif, il se repose

avec confiance sur le bon sens et la piété de ses compatriotes, et ne doute pas qu'ils féconderont ses efforts par leur zèle pour le bon ordre et la religion.

Les matières de cette brochure ont été tirées de différentes publications ; TOUTES écrites par des Français, et TOUTES (une seule exceptée, dont on n'a fait que peu d'extraits) imprimées à Paris.



AVIS

(1)

A V I S

AU

C A N A D A.

PEU de tems après que la première Assemblée Nationale eut décrété que le comtat d'Avignon appartenoit à la nation Française, une armée d'assassins, commandée par un certain Jourdan surnommé le coupe-gorge, prit possession de la malheureuse ville d'Avignon. Les églises furent aussitôt pillées, les vases sacrés profanés et emportés et les autels abattus. Soudain les prisons se remplirent et les victimes infortunées n'en sortirent que pour aller au dernier supplice. On creusa un trou profond pour les enterrer, et avant dix heures du lendemain on y avoit jetté six cens cadavres tout mutilés et déchires. Mr. Nolhac, prêtre, âgé de quatre vingt ans étoit du nombre. Il avoit été Recteur de St. Symphorien pendant trente ans, ayant préféré cette paroisse à toutes les autres, et qu'il a constamment refusé de changer pour des cures plus lucratives, parce qu'il ne vouloit pas en abandonner les pauvres. Durant son Rectorat il avoit été le père commun de tous ses paroissiens, l'appui de l'indigent, le consolateur des affligés et l'ami des honnêtes gens. L'approche du danger ses amis lui conseillèrent de se sauver ; mais rien ne put l'engager à quitter son poste. " Non " dit le bon vieillard " Je l'ai gardé dans le tems heureux de la paix, je ne l'abandonnerai

B

donnerai

donnerai pas au milieu de l'orage et de la tempête, sans pilote, sans un ami qui le console au dernier moment. Mr. Nolhac, qui jusqu'à ce moment, avoit été respecté, même par les plus grands scélérats, fut traîné en prison la veille de l'exécution. Son arrivée fut celle d'un ange consolateur" Je viens, mes enfans, leur dit-il, pour mourir avec vous. Bientôt nous paroltrons devant ce Dieu que nous servons et qui nous soutiendra à l'heure de la mort. Il ranima leur courage chancelant, il leur donna les dernières marques consolantes de son amour, et le lendemain il fortifia chaque individu lorsqu'il se rendit à l'appel de son meurtrier. Deux de ces bourreaux, placés à la porte, affommoient les prisonniers avec des barres de fer à mesure qu'ils passaient. Les corps, ensuite, furent livrés à d'autres monstres, qui les coupèrent et défigurèrent avec leurs sabres, avant de les jeter dans la fosse, afin que leurs parens et amis ne pussent les reconnoître. Quand les coupe-gorges furent dispersés, chacun désiroit trouver le corps de Mr. Nolhac, et après bien des recherches on le reconnut à la soutane et au crucifix qu'il portoit à sa poitrine. Son corps étoit percé en cinquante endroits, et son crane cassé en pièces.

Histoire du Clergé François, par l'Abbé Barruel, page 104.

2. PLUSIEURS prêtres furent conduits à la grève, où on leur donna le choix de faire le serment ou de mourir. (*) Au nombre de ces infortunés il y avoit un Sulpicien, âgé de quatrevingt dix-huit ans et un jeune abbé, nommé Novi. Tous, le vénérable Sulpicien

(*) Ce serment, en effet, n'étoit autre chose qu'un parjure, puisqu'en le faisant il falloit qu'ils rompent celui qu'ils avoient pris en se vouant à l'état ecclésiastique.

la tête, choisirent la mort. Le procès de Mr. Novi, sur tout, étoit accompagné de circonstances très cruelles. Les scélérats amenèrent le père de l'abbé, et lui dirent que s'il pouvoit persuader son fils de prendre le serment on l'épargneroit. Le tendre vieillard, balançant, hésitant entre les sentimens de la nature et des devoirs de religion, à la fin il cède à la tendresse paternelle: Il se jette au col de son fils, presse la face contre son sein, et avec des larmes et des sanglots le conjure de se rendre. Oh mon fils ! mon fils ayez pitié de votre père. Mon père bien aimé, repliqua l'abbé, je ferai plus, je ferai plus, je mourrai digne de vous et de mon Dieu. Vous m'avez élevé dans la religion catholique je suis prêtre. Je suis un serviteur de Dieu. Vous recueillez plus de consolation dans votre vieillesse d'avoir un fils martyr qu'un fils apostat. Les bourreaux aussitôt les séparèrent avec violence, et nonobstant les cris et les plaintes du père, le fils devint en peu de minutes un malheureux sanglant.

3. Dans la même ville et au même jour la hache étoit suspendue sur la tête de Mr. Teron, lorsque les révolutionnistes se souvinrent qu'il avoit un fils. Ce fils avoit autour de dix ans; et, afin de jouir à la fois des tourmens du père et des larmes du fils, on amena ce dernier au lieu de l'exécution. Les pleurs et les cris de cet enfant flatta le goût des spectateurs féroces. Après s'être rassasiés de ce spectacle, ils firent mourir le père aux yeux du fils, qu'ils barbouillèrent de son sang. page 211.

4. Aussitôt que l'infortuné Louis XVI. fut transféré du trône dans une prison lugubre, l'Assemblée Nationale forma un plan pour extirper entièrement les prêtres et avec eux la religion Chrétienne. Les ministres

nistres de l'autel furent saisis et emprisonnés ou transportés de toutes les parties du royaume. A Paris on en enferma trois cens, qui furent massacrés dans les première et seconde semaines du mois de Septembre de 1792. page 268.

5. On plaça les assassins en deux rangs à la porte de la prison de la Force : les deux monstres, appellés Juges, étoient postés à la porte d'entrée et y donnoient le signal de mort; aussitôt que le prisonnier étoit passé devant eux, les bourreaux avec leurs couteaux et sabres l'expédioient et jettoient les corps à mesure en tas derrière la ligne. Au pied de ce trophée de cadavres, dit l'historien, exposons maintenant une scene d'un nouveau genre, dans le meurtre de la Princesse de Lamballe. Elle s'étoit rendue en fureté à Londres ; mais attachée à la famille Royale qu'elle voyoit en danger, elle ne put se résoudre à rester dans son asile. Sa fidélité étoit un crime que ses ennemis ne purent lui pardonner.

Quand cette illustre victime fut amenée, on lui proposa de jurer une haine éternelle au Roi, à la Reine et à la Royauté. Ce Serment, dit elle ne s'accorde pas avec les sentimens de mon cœur, jamais je ne le ferai. On la livra aussitôt entre les mains des bourreaux. Ces misérables firent semblant de la caresser, en lui passant leurs mains enlanguanées sur les joues, et la trainèrent ainsi le long de la ligne. Malgré toutes ces insultes son courage ne s'abattit pas. Etant proche du monceau de corps morts on lui ordonna de se mettre à genoux et de demander pardon à la nation. " Je n'ai jamais offensé la nation, repliqua-t elle, et ne puis lui demander pardon " " A bas " crièrent ils " et demandez pardon si vous voulez vivre." Non

dit-

elle " Je dédaigne de demander pardon à des assassins qui prétendent être la nation. Je ne m'agenouillerai pas devant eux, et je méprise toute faveur de leur part,

Son ame étoit au-dessus de la crainte : on entendoit crier de tout côté, " à genoux et demandez pardon " mais en vain. Deux des bourreaux la saisirent aussitôt par les bras et la tirèrent violemment de part et d'autre, et lui disloquèrent les épaules. " Continuez misérables " dit l'héroïque Princesse, je ne demanderai pas pardon. Irragés de la résistance d'une femme, ils la terrassèrent, et en peu de minutes elles expira sous les coups du couteau et de poignard. Sa tête aussitôt parut élevée sur une pique de liberté. et son cœur, après avoir été mordue par un des cannibales, fut mis dans un bassin, et l'un et l'autre furent portés en triomphe par les rues de Paris. La populace étant rassasiée de ce spectacle, les porteurs s'en furent au Temple, qui alors étoit converti en prison, où un des Commissaires, gardien du Roi, l'appella à la fenêtre pour qu'il vint les voir, mais un autre garde, un peu plus humain, empêcha l'infortuné monarque de s'approcher. Le récit de cette aventure jeta la Reine dans un accès de défaillance, et lui sauva la douleur de voir cette horrible scène.

Le corps tout nud, les boyaux trainans, fut exposé au haut du tas de cadavres, où il demeura jusqu'à la fin du massacre.

6. Ils firent un grand feu sur la place Dauphine, auquel on rotit un grand nombre d'hommes et de femmes. La Comtesse de Perignan, avec ses trois filles y furent trainées. Elle furent deshabillées, frottées d'huile et puis mises au feu. L'ainée des filles, âgée de quinze ans, pria qu'on mit fin à ses tourmens, et

un jeune homme lui cassa la tête. Les cannibales qui jetoient des cris de joie et dansoient autour du feu, enragés de se voir privés du plaisir d'entendre ses plaintes, firent le meurtrier trop compatissant et le précipitèrent dans les flammes.

Après que la Comtesse fut morte ils amenèrent six prêtres, et coupant une partie de la chair rotie, ils leur en offrirent à chacun un morceau à manger. Les prêtres fermèrent les yeux et ne firent aucune réponse. Le plus âgé d'eux fut ensuite déshabillé et attaché près du feu. La populace demanda aux autres s'ils ne préféroient pas une tranche d'un prêtre à celle d'une comtesse ; mais ils se précipitèrent aussitôt dans les flammes. Les barbares les retirèrent pour prolonger leur tourmens, mais trop tard pour n'être pas hors du pouvoit de leur cruauté. *Page 327.*

7^e Lundi, le 3^{me} Septembre, à dix heures du soir, un homme, ou plutôt un monstre, nommé Philippe, qui demouroit dans la *rue du Temple*, vint dans l'Assemblée des Jacobins, dont il étoit membre, et avec une boîte dans sa main il monta la tribune. Il débuta par un long discours sur le patriotisme qu'il termina en déclarant, que, suivant lui, tout homme qui se laisse entrainer par la voix de la nature et du sang, au préjudice de ce qu'il doit à la patrie, est un aristocrate et digne de mort ; et pour convaincre ses auditeurs de la pureté et de la sincérité de ses propres principes, il ouvrit la boîte, et par les cheveux gris il en tira les têtes ridées et sanglantes de son père et de sa mère. Je les ai coupées de ma propre main ces têtes, dit le monstre, parcequ'elles ont constamment refusé d'entendre la messe de la bouche d'un prêtre constitutionnel. Le discours de ce parricide fut reçu avec de grands applau-

dissimens

ffemens, et les deux têtes furent enterrées sous les
basses d'Arkerstrom et de Brutus, derrière la chaire du
président. (§)

Extraits d'une relation des cruautés commises à Lion.

8. La dévastation et le massacre à Lion, cette ville
autrefois si riche et si florissante, s'ouvrit par une pro-
fanation de tout ce qu'il y a de sacré. Les chefs du
massacre, un comédien et un homme qui, sous l'an-
cien Gouvernement, avoit été huissier furent choisis
parmi les Membres de la Convention Nationale.
Ils s'attachèrent d'abord à abrutir la populace, à é-
loigner jusqu'à la dernière lieue d'humanité et de re-
ligion, et conséquemment toute crainte d'un avenir ven-
dicateur. C'est ainsi qu'ils préparèrent le peuple aux for-
faits qu'ils étoient chargés de commettre.

On débuta par une farce en imitation d'une pro-
cession, telle qu'elle se fait chez les catholiques ro-
mains. Cette procession étoit précédée par des hom-
mes portant les calices et autres vases des églises dé-
pillées, suivis d'un âne en habillemens d'un prêtre
que l'armée révolutionnaire avoit tué aux environs de
cette ville, avec une sautoire sur la tête. Cet animal, sem-
blable à celui qui a porté notre Sauveur, ici, étoit char-
gé de crucifixs et autres Symboles de la Religion chré-
tienne

(§) Suivant Monsieur Peltier, dans son Portrait de Paris, le nom-
bre de personnes massacrées dans les différentes prisons de cette ville,
depuis Dimanche amc. jusqu'à Vendredi, 7me Septembre, 1792,
monta à 1,005. à ce nombre, dit-il, il faut ajouter les pauvres
Blimes qui furent mises à mort à l'Hôpital de Bicêtre et dans les
cours de la Salpêtrière, celles qui furent noyées à l'Hôpital de la
Pitié, et toutes celles qui furent traînées hors des cachots de la
Prison de la Conciergerie et du Chatelet, pour être écorchés sur le Pont au
Change, dont la totalité peut, sans exagérer, être supputée à 8000
personnes.

tienne, portant le vieux et le nouveau testament attachés à la queue.

A l'arrivée de cette procession, au lieu préparé pour cet effet, la bible fut brûlée, et on fit boire l'ane dans la coupe du St. Sacrement, au milieu des acclamations de cette race impie.

Un tel commencement ne laissa aucun doute sur ce qui devoit suivre : aussitôt un massacre de toutes les personnes riches sans distinction eut lieu. On les mena, hommes et femmes, par centaines à la fois, hors de la ville, où elles furent attachées à des arbres, et fusillées, poignardées ou assommées. Dans la ville la guillotine alloit sans interruption ; on la changea par trois fois de place, et malgré les trous qu'on avoit creusés de chaque côté, le sang couloit dans les gouttières des rues.

Il seroit impossible de peindre la scène de carnage, ni de faire un récit de toutes les cruautés, jusqu'ici inouïes. On donnera cependant le détail de deux ou trois des plus remarquables. Page 37.

9. Madame Lauras ayant appris que son mari étoit condamné à mort, s'en fut, accompagnée de ses dix enfans se jeter aux pieds du féroce Collot d'Herbots, un des membres de la Convention ; mais quel miracle pouvoit-elle attendre d'un barbare qui ne s'occupoit qu'à verser le sang humain ? Elle suivit son cher époux à la place de l'exécution, entourée de sa famille éplorée. Elle le vit tomber, et ses yeux égarés annoncèrent qu'elle n'avoit que peu d'instans à vivre. Elle fut saisie des douleurs d'un enfantement prématuré ; on la porta chez elle, où un Commissaire arriva peu de tems après, la chassa de son lit et de sa maison, et au sortir de la porte elle tomba morte dans la rue.

Page 39.

10. Deux femmes qui avoient persisté à solliciter la grâce de leurs maris, furent liées pendant six heures à poteaux de la guillotine. Dans cette situation elles furent témoins de l'exécution de leurs maris, dont le sang réjaillit sur elles. Page 41.

11. A ces faits j'ajouterais la mort de Maupetit. Il fut fait prisonnier durant le siège, enterré vif jusqu'au cou, et dans cet état, ces barbares, pour se divertir, en imitation du jeu de quilles, lui cassèrent la tête à coups de boulets de canons, en faisant des gestes de sauts sauvages. Page 101.

EXTRAITS des procédures des *Comités Révolutionnaires* à Nantes, et du représentant CARRIER.

12. A Nantes on noia des vieillards, des femmes enceintes et des enfans, sans distinction. On les mit sur le bord de gabares entourées de barrières, pour les empêcher de sauter à l'eau, en cas qu'ils se dégagassent. Les gabares avoient des chevilles au fond ou aux côtés, qui étant tirées, elles calaient avec tous les malheureux sur le bord. Ces expéditions au commencement, se faisoient de nuit, mais bientôt ces horreurs se commencent en plein jour. D'abord on noia les prisonniers avec leurs habits, mais cela parut trop humain à ces délégués qui ne purent se refuser le plaisir d'exposer les deux sexes nus l'un devant l'autre.

13. Je passerai maintenant, dit le témoin, d'un nouveau genre de cruauté. On choisit les jeunes gens parmi la foule des malheureux; on les dépouilla de tout habillement et on les lia ensemble face à face. Après avoir restés environ une heure dans cette situation, on les fit dans une gabare ouverte, puis les assomma à coups de crosse de fusil et on les jeta

à l'eau. C'est ce qu'on appelloit des *mariages républicains*. VOL. 1, page 68.

Carrier, le plus sanguinaire des hommes, harangua ses suppôts, l'épée à la main. Il fit fusiller une femme simplement parcequ'elle le regardoit. Il choisit parmi les prisonnières celles qu'il croyoit dignes de ses exécrables caresses, et après avoir assouvi sa passion il les envoya à la guillotine.

Remarquez lecteur, ce *Carrier* étoit un membre de la *Convention Nationale* un *Représentant du peuple* un *Législateur*. Vol. 1 Page 76.

15. Nantes 5me *Ventose 2de*, Année de la République Française.

15 Il est ordonné par ces présentes au citoyen *Malé* de conduire les quarante femmes sous sa garde, au sommet du Rocher Pierre Moine, et de les précipiter de là dans la mer. Vol. 5. page 33.

(Signé) FOUCAULT.

16. *Vaugois*, un des témoins, dit, Maintefois j'ai écrit aux administrateurs du district, et j'ai souvent été au Comité Révolutionnaire, priant qu'on ait compassion des pauvres enfans en prison, mais je n'ai pu rien obtenir. A la fin je hazardai de parler à *Carrier*, qui me répondit en colère, vous êtes un contrerévolutionniste ; point de pitié, ce sont de jeunes vipères qu'il faut faire périr. Si j'avois fait cette démarche de mon chef, j'aurois subi le même sort.

17. Un jour en entrant dans l'*entrepot*, un citoyen de Nantes vit un gros tas de cadavres. Ce n'étoit que des enfans, dont plusieurs respiroient encore en agonisant. L'homme les regarda pendant quelque tems ;

il en vit un qui remuoit le bras; il s'en faisit, le porta chez lui, et eut la satisfaction de le sauver du trépas.

18. Un Mr. *Thomas* fut interrogé, et affirma, que le Comité Révolutionnaire avoit donné ordre que tous ceux qui avoient retiré des enfans des prisons aient à les rapporter; et cela, ajouta le témoin, uniquement pour le plaisir de les faire détruire. Vol. 2, page 151.

19. *Coffrant*, un témoin, déclare qu'on avoit proposé de faire fusiller un nombre de prisonniers en masse, mais que la proposition fut rejetée. Néanmoins, dit-il, en m'en retournant chez moi un soir, je rencontrai Ramer, qui m'informa que dans le moment même on les fusilloit. Comme je n'entendis aucun bruit je ne voulus pas le croire; mais je ne restai pas long tems en suspens. Un homme couvert de sang s'approcha de moi; voila, me dit-il, mon ami, comme nous les envoyons dans l'autre monde. On en avoit tué sept cens l'après midi de ce jour. Vol. 4, page 245.

20. *Debourses*, un témoin, dit, pendant six jours je n'ai vu que des gens qu'on noyoit, guillotinoit ou tuoit à coups de fusil. Etant un jour de garde, je commandai un détachement qui conduisit la quatrième masse de femmes pour être fusillées à Gigan. A mon arrivée je trouvai déjà les corps de soixante et quinze femmes étendues sur la place, elles étoient toutes nues, on me dit, que c'étoit des filles depuis quinze à dixhuit ans. On achevoit à coups de sabres celles qui malheureusement ne tomboient pas roides mortes. Vol. 1, page 256.

21. Mme Pichot, demeurant proche de la greve à Nantes, dit, qu'elle a vu les charpentiers occupés à construire les gabares pour noyer les prisonniers, et

peu après, dit le témoin, je vis amener, vers la brune, un nombre de femmes pour être noyées, dont plusieurs avoient des enfans, qui n'étoient pas encore sevrés, dans leurs bras. Elles se lamentoient pitoyablement. Oh, s'écrioient-elles, nous ferat on mourir sans nous entendre.

22. Plusieurs pauvres femmes du voisinage coururent et prirent chacune un, d'autres deux enfans de ces victimes, sur quoi les pauvres créatures se désespérèrent et se tirèrent au cheveux. Oh mon amour, mon bien aimé, m'est tu donc arraché pour toujours ? Que le ciel protège mon cher enfant. Jamais n'entendit on de telles plaintes, mais elles ne purent fléchir leurs inexorables conducteurs.

Plusieurs de ces femmes étoient très avancées dans leur grossesse. Elles furent toutes mises dans les chaloupes ; on en expédia une partie sur le champ, le reste fut mis à bord du bateau Hollandois pour cette nuit.

Le Lendemain, dit le témoin, quoique nous fussions tous effrayés, plusieurs eurent le courage d'aller demander un enfant de ceux qui vivoient encore, mais le cruel Fouquet leur refusa, disant, que ses ordres étoient chargés, et ils furent tous noyés. Vol. 2. page 222.

23. *Delamarre* informe le tribunal qu'on avoit fait un tas de cadavres des femmes fusillées, et les soldats, en badinant, appelloient cette horrible scène *la montagne*, faisant allusion à la montagne de la Convention Nationale. Vol. 2, page 227.

24. *Caron* un subordonné de Marat informe le tribunal, qu'il a fait fusiller sept mille cinq cents personnes au Gigan, et qu'il a aidé à en noyer quatre mille. Vol. 2, page 252.

Sophie

Sophie Bretoville, un té moïn, atteste, que *Parocheaux* venoit souvent chez son pere, sous prétexte de parler à sa mere, concernant l'élargissement de son mari ; mais que son vrai but étoit de faire des offres indecens à elle même. Qu'en effet il lui proposa d'élargir son pere, si elle vouloit se prêter à ses desirs lubriques, et que sur son refus *Parocheaux* répondit, fort bien, je ferai son affaire dans un moment. Vol. 2. page 254.

26. Le *Committé* ayant besoin d'une maison, on dit à *Chaux* qu'il y en avoit une dans le voisinage, mais qu'elle étoit occupée par le propriétaire, la belle histoire, dit *Chaux*, qu'on emprisonne le coquin et il sera bien aise de sauver sa vie au prix de sa maison.

Lorsqu'on représenta au *Committé* la situation affreuse des prisonniers, *Goulin* et *Chaux* répondirent, tant mieux, qu'ils périssent, c'est autant de gagné pour la nation. Vol. 2. page 258.

27. *Franne Lavigne* informa le Tribunal, qu'un soir *Carrier* vint avec *Philippe* pour souper chez elle, le témoin dit qu'ils s'entretenoient sur les mesures qu'il y avoit à prendre : vous êtes des gueux effeminés, des juges passillaniers : il vous faut donc des preuves pour guillotiner un homme ? Qu'on noie les coquins, dit le représentant du peuple, qu'on les noie, c'est le plus court. Vol. 2. page, 284.

28. *Mamé Laillet* informe le tribunal que six jeunes demoiselles, nommées *Lameterye*, furent envoyées au *Bouffay*. *Carrier*, dit-elle, ordonna de les faire mourir sans repit. Le geôlier me chargea de leur apprendre leur sort. Je les appellai, dans une chambre apart, et leur dit que le représentant du peuple avoit ordonné leur exécution.

La plus jeune me donna cette bague (le témoin produisit la bague) elles se mirent à genoux et invoquèrent le nom de Jésus-Christ. Les scélérats les arrachèrent de cette posture pour les traîner au lieu du supplice. Elles furent exécutées sans aucune forme de procès. Pendant qu'on les expédia, vingt-sept hommes attendirent le même sort au pied de la guillotine.

Pour l'honneur du bourreau on dit, que son remords d'avoir exécuté ces Demoiselles étoit tel, qu'il en mourut peu de jours après.

29. Ce témoin ajoute—j'ai vu quantité de cadavres morts, jetés par la marée le long des bords de la Loire. J'ai vu des morceaux de corps humains entamés, et en partie dévorés par les chiens et les oiseaux de proie : ces derniers voltigeoient continuellement au dessus de la ville, et surtout proche de l'eau. (*) Vol. 3. page 24.

30. Un jour le Capitaine Boulet, en levant son ancre, vit plusieurs corps morts soulevés par les cables, et il ajoute, qu'il y avoit cent trente femmes d'enfermées à Mirabeau, qui disparurent tout à coup. Vol. 3. page 25.

31. Je fus présent, dit Tabouret, lorsqu'on noia des prisonniers à bord d'une gabare, conduite par Afflé, qui leur dit, venez, mes amis, venez à l'Île aux Plongeurs ; avant d'arriver au lieu destiné, j'entendis les cris piteux des prisonniers. Oh, sa-vez nous, criaient-ils, il est encore temps, de grace sauvez nous. Les mains de quelques-uns étant delié, ils les passèrent à travers

(*) J'ai vu un nombre de carcasses humaines dans le fond des gabares, à toute couvertes d'eau.

travers les barrières, criant, ayez pitié de nous, ayez compassion ! ce fut alors que je vis ce monstre Grand-maison leur couper les mains et les bras avec son sabre. Dix minutes après j'entendis les charpentiers dans les petits batteaux travailler aux côtés de la Gabelle, qui cala et disparut aussitôt. Vol. 3. page 38.

32. Lambert, autre témoin, informe le tribunal, qu'il a vu les bords de la Loire couverts de cadavres, parmi lesquels il y avoit beaucoup de vieillards, d'enfants de l'un et de l'autre sexe, et un grand nombre de femmes, tous nuds. J'ai remarqué entre autres une femme, dit-il, qui tenoit un enfant serré dans ses bras ; elle étoit du nombre de deux cens qui avoit été noyée à la brune de la veille. Vol. 3. page 66.

33. Un témoin déclare avoir vu LeBrun, un des subordonnés de Marat, sauter et dancier sur le corps d'un enfant mort. Vol. 3. page 96.

34. Naud dit, que Lalloue s'offrit d'aller exprès pour ramener les cent trente deux personnes qu'on avoit envoyées de Nantes à Paris, pour le plaisir, à ce qu'il dit, de les voir noyer.

Ce Lalloue, continua le témoin, quoiqu'il n'avoit que dixneuf ans, étoit un des j gés et l'un du représentant du peuple. Il avoit été convaincu de vol, et se vanoit d'être un des meurtriers des prisonniers à Paris, en Septembre de 1792. Ah ! dit il un jour à un de ses confrères, si vous nous aviez vu au mois de Septembre à Paris ; c'est là que vous auriez appris à les envoyer dans l'autre monde. Vol. 3. page 65.

35. Laurency informe le tribunal, qu'il a vu conduire trois cens personnes à la fois à l'eau ; qu'elles étoient toutes nues, les mains attachées derrière le dos.

Le

Le témoin, ajoute, j'ai vu tuer plusieurs femmes et filles, à bord d'une chaloupe, dans la rivière ; j'ai vu dit il un jeune homme couper les têtes de deux filles de dix huit ans, en chantant la *Carmagnole*, Vol. 3, page 114.

36. *Jugot*, un Juge de Nantes, lit du registre de son tribunal un ordre de Carrier, de faire fusiller trente-six hommes, vingt femmes et quatre enfans, sans forme de procès, ce qui fut exécuté. Vol. 3, page 148.

37. Un des témoins dit, un jour on m'envoia à Bowin pour faire enterrer quelques corps qui restoient dans la place publique, J'y trouvai plus de trente femmes toutes nues, exposées avec l'indécence la plus choquante. Vol 4, page 280.

38. *Fonbonne* informe le tribunal, qu'étant invité à dîner dans un jardin de plaisance appartenant à Du-crois Carrier, et O'Sullivan étoient du parti. La conversation roulant sur la force corporelle de certaines personnes, O'Sullivan dit mon frère, par exemple, étoit Diablen en fort, sur tout dans le col ; car, le bourreau fut obligé de lui donner le second coup avec le *rasoir National*, avant qu'il put faire sauter la tête.

Le témoin ajoute, O'Sullivan nous dit que, voulant noter un homme bien plus fort que lui, que l'homme se défendit mais fut alloiné ; alors, dit O'Sullivan, je lui entonçai mon couteau dans le cœur comme les bouchers font aux moutons. Vol. 9, page 26.

40. Un témoin dit que Goullin roua son propre père, malade au lit, de coups de bâton, dont le vieillard mourut deux heures après.

Où (dit l'auteur de la *Conjuration*, page 160.) Oui, nous

nous avons vu un représentant du peuple, un membre de la Convention Nationale, attacher quatre enfans, dont le plus âgé n'avoit que seize ans, aux quatre poteaux de la guillotine, pendant que le sang de leur père et mère ruisseloit sur l'échaffaut et dégouttoit même sur leurs têtes. Vol. 2, page 281.

41. *Lairet* atteste, que *Deron* vint à la Société Populaire avec l'oreille d'un homme attaché à la cocarde nationale de son bonnet. Il se promenoit, dit le témoin, avec ses poches pleines de ces oreilles, qu'il faisoit haïser aux prisonnières. Vol. 2, page 36.

42. Plusieurs Généraux dans la Vendée, dit *Forget*, se firent une gloire d'imiter les bouchers horribles à Nantes. Ils commirent des cruautés et indécences inouïes. Le Général *Duquesnoy* tua plusieurs enfans aux mammelles, et puis s'efforça de coucher avec leurs mères.

Ce *Duquesnoy* est le tigre qui prit le nom de boucher de la Convention, et qui dit, que rien ne lui faisoit tant de peine que de ne pas pouvoir lui servir de bourreau. Vol. 2, page 267.

43. *Girault* dit, j'ai vu noïer plus de trois à quatre cens personnes, parmi lesquelles il y avoit des femmes de tout âge, des femmes enceintes qui furent délivrées dans l'eau et la vase des gabares mêmes, ni cette horrible circonstance ni les plaintes et cris perçans de ces victimes, rien ne put exciter la compassion. Le fruit de leur amour conjugal périt avec elles. Vol. 2, page 122.

44. Une femme qu'on alloit noïer fut saisie des douleurs de l'enfantement. Elle étoit sur le point de sa délivrance quand ces horribles cannibales arrachèrent

rent l'enfant de son sein, l'embrochèrent à une bayonnette et ainsi le portèrent à la rivière.

Un quatrième de nos représentans (dit l'auteur de la Conjuraton, page 162) Grand Dieu mon cœur se fend ! ce quatrième ouvrit les entrailles des mères, en arracha le fœtus palpitant, pour en orner la pointe d'une pique de liberté et d'égalité.

45. Le nombre de corps qu'on avoit jettés dans la Loire, qui est la moitié de la largeur du Delaware à Philadelphie, étoit si considérable, que les officiers municipaux jugèrent à propos d'émaner une proclamation (Vol. 5, page 70.) *prohibant l'usage de l'eau de cette rivière.*

On a généralement supputé le nombre de personnes, appartenant à cette ville infortunée, tant celles qu'on a noyées, fusillées *en masse*, et guillotinée, que celles qu'on a étouffées ou laissé mourir de faim dans les prisons, à *quarante mille ames*; et cette supputation est confirmée par l'auteur de la Conjuraton, qui dit, (page 159) " Le nombre de personnes assassinées dans le Sud de la France, dans l'espace de quelques mois, est estimé a cent mille. Le nombre de corps jettés dans la Loire surpasse tout calcul. Carrier lui seul en a fait périr *plus de quarante mille*, tant hommes que femmes et enfans.

FAITS, tirés de différens ouvrages qui prouvent que ces cruautés étoient autorisées par les Assemblées Nationales

Après avoir conduit le lecteur à travers un déluge de sang, il paroît indispensable d'ajouter quelques faits qui montrent sous quelle autorité ce sang a été répandu ; car, ce seroit en vain de faire naître son indignation si on ne lui dévoiloit les vrais auteurs de ces crimes.

46. Commençons par l'Assemblée Constituante, et pour preuve qu'elle approuvoit ces meurtres il suffira de dire, qu'elle a honoré du nom de *Canquérans*, une populace sanguinaire, qui, après s'être fait de deux hommes, les a massacrés et a porté leurs têtes sur des piques dans les rues de Paris. Voyez l'histoire de *Rabaud*, de la révolution Française, page 106.

La seconde Assemblée, lorsqu'elle fut informée des meurtres de Jourdan et de ses associés à Avignon, tels que décrits au premier chapitre de l'*Avis du Canada*, menaça le membre qui en communiqua la nouvelle, parcequ'en parlant, de ces meurtriers il dit, qu'ils étoient des *brigands* et non des patriotes. Voyez la gazette universelle pour Mai. 1792. Et comment cette Assemblée se conduisit elle lorsqu'elle apprit les massacres dans les prisons de Paris pendant les premiers jours de Septembre de 1792 ? Tallien, qui dernièrement a fait tant de bruit, vint à l'Assemblée Nationale et l'informa de ces meurtres, de la manière extraordinaire suivante " Les Commissaires ont fait tout leur possible pour prévenir les *desordres*. Le massacre des Prisonniers est ce qu'il appelle des *desordres*, mais ils n'ont pu arrêter la vengeance, juste en quelque façon, du peuple, l'Assemblée écouta ce langage très tranquille ment ; et le Docteur Moore, dont le journal (page 178) nous a fourni ce trait, excuse l'Assemblée en disant, qu'elle étoit intimidée. Mais on a découvert depuis, que les principaux membres étoient précisément ceux qui, à l'aide de Petion, Manuel et Marat, avoient tramé ce massacre. C'est un fait avéré, rapporté par l'Abbé Barruel, (page 334) que *Louvet*, un des membres de l'Assemblée, donna le lendemain du massacre, en Septembre, un mandat sur le trésor public conçu en ces termes, " à vue payé aux quatre porteurs à chacun deux francs, pour avoir aidé à expédier les prêtres à la prison de St. Firmin Au

moment que ce mandai, pour récompenser des méritiers, fut écrit, ce Louvet étoit un Législateur. Je ne puis me dispenser ici de remarquer qu'un imprimeur d'une feuille publique, dans les Etats Unis, a voulu tirer gloire de ce que ce Louvet "actuellement "Président de la première Assemblée du monde," suivant notre imprimeur, étoit *éditeur d'une gazette*. On ne devoit pas être si pressé de se vanter de parenté avec les législateurs de ce pais d'égalité.

48. Il est toms, dit Goujin, de déchirer le voile. Les représentans Bourbotte et Bô avoient parfaite connoissance de tous ceux qu'on noioit et fusilloit; car, Bô dit à Hochet, en parlant des Membres du Comité Révolutionnaire, que ce n'étoit pas à cause de ces *meurtres qui n'avoient intenté procès*. Ensuite l'avoocat pour le Comité demande au citoyen Bô le vrai motif de cette procédure contre le Comité; Bô avoue que c'étoit pour avoir *diverti les trésors saisis sur les prisonniers*. Et (page 60) malgré qu'il avoit remplacé Carrier à Nantes, malgré que l'eau de la rivière n'étoit pas potable, à cause des cadavres qu'elle charrioit; quoique près de deux cens trous avoient été creusés, pour y jeter les personnes fusillées; et malgré les cris et lamentations dont la ville retentissoit, malgré tout cela il prétend ne pouvoir rien dire de positif *sur ces meurtres*.

Ce représentant Bô est convaincu (page 119) d'avoir lui même justifié la conduite du Comité et de Carrier.

Carrier dans sa défense soutient, qu'il n'a fait que son devoir, et que la Convention a été régulièrement formée de tout ce qui se passoit; et maintenant, dit il, (page 119) il se plaint de ce qu'on a fusillé en masse, comme si la même chose ne s'étoit pas faite à Angers, Saumur, Laval et par tout ailleurs.

49. Un témoin, (Vol. 5, page 60.) informe le tribunal, que lui même, comme membre de la Convention, *avoit informé ce corps des horreurs qui s'étoient commises à Nantes, et surtout du massacre des femmes et enfans.*

50. L'Autheur de la *Conjuration*, si souvent cité, dit (page 162) " Quand le sanguinaire Carrier écrivit à la Convention, qu'au moyen de Gabarés avec des chevilles au fond, il expédioit les prisonniers par centaines à la fois, Carrier ne fut pas blâmé; au contraire, on *l'approuva en différentes occasions*, comme étant l'inventeur d'une machine qui faisoit honneur à sa patrie. Vol. 5; Page 49.

EXTRAITS des BANDITS DEMASQUÉS ou mémoires historiques du tems présent, par le Général Danican.

La Commission militaire, sans me communiquer son intention, envoya les officiers municipaux de Laval au Pont de Cé, où ils menèrent en même tems cinquante charretées de Nonnes, prêtres, personnes suspectes, fédéralistes et gens riches, qui furent tous guillotines, noyés ou fusillés. Les quarante officiers municipaux furent inclus dans cette expédition infernale, par l'ordre d'un certain MILLIERE, membre de la Commission Militaire, et qui étoit un des membres de la Commune de Paris lors des massacres, en Septembre.

Durant le siege d'Angers, MILLIERE et ses complices firent mourir trois à quatre mille François au Pont de Cé, parmi lesquels se trouva mon hôte, Horrode, Greffier du Comité de la guerre, Christophe un des Capitaine du 8me. régiment de Houffards et La Croix adjudant Général, actuellement attaché à l'état.

l'état-major de Paris, le même qui conduisit à Laval les officiers municipaux, noyés par ordre de Milliere, furent témoins de ces horreurs, page 25 et 26.

52. Il est très certain qu'un soldat de la compagnie de Marat, qui étoit employé, à ces expéditions, proposa de sauver la vie à une jeune fille à *certaines conditions* ; mais la vertueuse victime se détournant avec dédain et serrant sa mère dans ses bras, l'accompagna à la barque fatale.

54. *Francaïtel* a fait noyer tout autant de monde à Anger que *Carrier* à Nantes ; néanmoins on laisse vivre ce monstre, qui se décore du nom de patriote de 89 ! page 27.

55. Le vrai but alors (en 1794) étoit de dépeupler la France, et *Carnot* donna une preuve de son discernement dans le choix du Général *Vachot*. La seule qualité requise pour un bon chef de *Jans-cullottes*, étoit de savoir massacrer. C'est ainsi que le brave et célèbre *Rossignol*, successeur du Général *Biron*, après avoir promis à la barre de la Convention, que sous quinze jours, il purgeroit la Vendée, réussit d'exterminer cent mille hommes de l'un et l'autre partie en moins de trois mois de tems, page 70.

56. Pendant que *Carrier* fit noyer 20,000 victimes, que *Prieur* fit guillotiner les fédéralistes à Brest, (et entr'autres le Père du Général *Moreau*, le même jour que le fils prit le fort de sluys) ; pendant que *Barras* et *Fréron* démolirent Toulon et fusilièrent 800 de nos matelots et officiers marins, un forcené, nommé *La Planche* un moine Bénédictin défroqué, représenta à *Caen* *Tibère en délire* : à son arrivée dans cette ville il aperçut une consternation générale causée par la guil-
louine

lotine, et surtout par la présence d'un Député, " Qu'est ce que signifie cette terreur Aristocratique " que j'observe? j'ordonne une promenade civique, ce " soir je donnerai un bal républicain, et je considère- " rai tous les absens comme des Aristocrates" La promenade commença à dix heures du matin; *La Planché* se mit à la tête, suivi de tout le peuple de Caen et de tems en tems s'arrêta, se mit à genoux et invoqua l'ombre de *Marat*, auquel il offrit d'avance les têtes de plusieurs personnes dont il fit faire le Procès et qu'il fit condamner. Au milieu de la ville *La Planché*, les mains levées, s'écria *Oh grand Marat!* Tout le peuple répéta *Oh grand Marat!* Au bal civique du soir il s'amusa à manier les seins des femmes; ce sont, dit-il, des seins Aristocratiques qui baissent au toucher d'un républicain; et il força plusieurs de ces créatures malheureuses de danser avec lui, pendant que leurs maris et leurs pères languissoient dans une prison.

57. En Octobre de 1793, le feu fut mis à tout le pays de La Vendée, sans même épargner les districts patriotiques, et cela en obéissance aux décrets de la Convention Nationale. Le feu et la mort précédèrent chaque colonne, tout fut massacré sans distinction ni d'âge ni de sexe. Une immense population fait devant les républicains, et joignit l'armée catholique qui fut forcée de passer la Loire à St. Florent. Que l'homme sensible se représente plus de cent mille François, tant hommes que femmes et enfans, voyant leurs maisons et chaumières sur une étendue de vingt lieues de tour, en flammes, et prévoyant, avec desespoir, une mort immédiate et certaine. page 84.

58. Ce fut sous le commandement de ce mécréant *Jurreau de la Linière* que les soldats portèrent des enfans au bout de leurs bayonnettes. J'ai vu l'original de

l'ordre par lequel Mr, *Jurreau*, enjoignoit un massacre universel. Cependant ce Mr. *Jurreau* vient d'être acquitté, et est actuellement employé, par le Directoire, qui honore des hommes comme *Jurreau de la Linière* de l'épithète de républicains zélés. page 171.

59. Afin qu'on ne m'accuse pas de m'exprimer toujours avec violence, je citerai un passage du livre de *Vials* sur la Vendée. Ce *Vials*, comme je l'ai déjà dit, étoit un révolutionniste et un noieur ; mais s'étant brouillé avec ses collègues il les dénonça Page 193.

“ Au 23^{me} Ventose *Turreau* arriva à *Chaionnes*, et le lendemain il brula les possessions des patriotes, et fit fusiller plusieurs femmes et enfans. J'en fus quitte pour la destruction d'une ferme. Page 130. Ensuite,

60. De vingt mille personnes qui furent fusillées dans les département du Maine et de la Loire; il est prouvé par cinq jugemens, actuellement devant moi, que de ce nombre, cinq cens quatrevingt dix n'étoient pas hors de la loi ; soixante et dixneuf furent exécutées au 3^{me} Nivose, soixante et quinze au 4^{me}, deux cens trente trois au 6^{me}, cent cinq au 23^{me}, et quatrevingt dixneuf au 27^{me} Germinal. Un grand nombre d'enfans se trouvoient compris dans ces cinq jugemens.

61. “ *Francastel*, dans sa lettre sur l'établissement de la Commission Militaire dit, “ Que tant qu'il existe de grands criminels ou des fédéralistes dans ces pais, l'autorité des tribunaux ordinaires doit rester suspendue”. *Vials*, en s'adressant à la Société Populaire à Angers, observe, “ Vous n'ignorez pas citoyens que plus de deux mille femmes et enfans ont été assassinés de cette manière infâme” Vache-
“ ron

" ron et Morin, membres de cette détestable Com-
 " mission, en ont dressé les listes. Deux femmes
 " observèrent à Oubriemier qu'elles n'avoient été arrê-
 " tées que comme des personnes suspectes, malgré ce-
 " la il les fit fusiller avec soixante et dix autres fem-
 " mes. S'il se trouvoit quelqu'une de ces pauvres cré-
 " atures qui respiroient après avoir reçu le coup de fu-
 " sil, l'humain Goupil les acheva à coup de sabre. Les
 " citoyens d'Angers déposèrent, que toutes ces victi-
 " mes passaient devant leurs portes avec des musiciens,
 " jouant des airs patriotiques; qu'ils ont vu des filles
 " de quinze à seize ans, doublement intéressantes par
 " leur beauté et leur jeunesse, embrasser les genoux de
 " leurs Bourreaux, les suppliant de leur accorder la vie,
 " et que tout le monde, (les soldats même) versoit des
 " larmes; excepté seulement les monstres de la Com-
 " mission Militaire, qui étoient assez barbares pour se
 " moquer de la sensibilité du peuple." Page 78,

62. Oui peuple conquérant ! *Vingt villes et dixhuit*
cens villages et hameaux ont été détruits par vos victoires!
 Et votre gloire et vos lauriers vous content *trois*
millions d'ames. Ce sont des vérités affligeantes qu'on
 ne sauroit répéter trop souvent, puisqu'il y a tant de
 personnes qui en doutent.

Par exemple, quel peuple en Europe ne regarderoit
 pas l'établissement d'une *sannerie de peaux humaines*,
 à Meudon comme une fable ? N'oublions pas cepen-
 dant, qu'un homme vint à la barre de la Convention,
 pour y annoncer la découverte d'un moyen nouveau et
 simple, pour procurer du cuir en abondance ; que le
 Comité de la sûreté publique (le Comité de
 Carnot) lui désigna une place convenable, pour l'exé-
 cution de son plan, au château de Meudon, dont les
 portes étoient toujours fermées ; et finalement que
Barrère, Vadier et autres furent les premiers qui por-

tèrent des bottes faites de peau humaine. Ce n'étoit pas au sens figuré mais littéralement que Robespierre, écorchoit son monde, et comme Paris a fourni des souliers à l'armée, il est possible que mainte défenseur de la France ait porté des semelles faites de la peau de son ami ou de son parent. Cela paroitra peut-être risible à certains *incrédules*.

Convention Nationale. A Meudon, on avoit établi une tannerie de peaux humaines, et c'est à votre existence que la France doit une idée aussi monstrueuse. Page 209, 210.

63. Les troupes qui marchèrent de la Hollande à la Bretagne commirent toute espèce d'excès sur leur route ; et dans le voisinage de Rouen ils *rotirent* vraiment les pieds d'un payfan, pour l'obliger à découvrir son argent. Page 213.

64. Prieur de la Marne, un fou, qui s'enivroit sans cesse, excita une revolte dans le voisinage de Morbihan, de concert avec le général Canuel, qui passoit à cheval sur les corps fusillés des Chouans, à Vannes ; pendant qu'à Joffelin un certain Batteux, un cuisinier et commissaire, délégué par Carrier et Prieur, forçoit les victimes de creuser leur propres fosses. Toute la commune de Brest s'en fut pour dénoncer Prieur à la barre de la Convention. Pendant le siège d'Angers il fit massacrer un nombre prodigieux de femmes et de filles qui furent arrêtées dans les fauxbourgs : après qu'il les eut examiné, et traité avec ironie et mépris, il les fit mener à l'hôpital, c'est ainti qu'il appelloit la grève où elles furent fusillées. Les soldats rirent, pendant qu'on exécutoit ces ordres ; et dépouillèrent les corps morts.

Une Dame de Civrac, une abbesse, fut conduite devant Francastel et Prieur. Elle avoit une domestique

que qui lui étoit fort attachée et qui ne vouloit pas la quitter ; en conséquence elles furent toutes les deux guilloténées à Angers. Cette Dame avoit au moins quatrevingt ans. Francastel fit noyer plusieurs personnes n'êrte après la mort de Roberspière. A Savenay Prieur fit fusiller *douze cens paysans*, qui avoient mis bas les armes : après qu'il les eut mis tous dans une église il fit avancer une colonne républicaine, et le chef de brigade Carbon fut chargé de l'exécution du massacre. Ce Carbon probablement est encore à Laudezac, où il m'apprit cette circonstance, pendant qu'il étoit encore sous mes ordres. A Noirmoutier il y eut *quinze cens prisonniers de guerre de fusillés*. Ce fut là que le brave et vertueux d'Elbée périt avec plusieurs autres officiers de mérite. A Mans toutes les femmes qu'on put trouver furent massacrées. Neuf mois après tous ces massacres j'eus le bonheur de sauver la viè d'une jeune fille de Maulevrier, qui à Mans, avoit reçu les derniers soupirs de sa mère sur le grand chemin, après quoi elle vécut six mois dans les bois. Page 230, 231 & 232.

Les extraits suivans sont tirés d'un ouvrage récemment publié, intitulé " Une résidence en France, pendant les années 1792, 1793, 1794 & 1795, " détaillée dans une suite de lettres d'une Dame Angloise, " 2 vol. 8vo.

66. La ville entière de Bedouin, dans le Sud de la France, fut brulée, conformément à un décret de la Convention, pour expier l'imprudence de quelques uns de ses habitans, en coupant un arbre de liberté. Plus de soixante personnes furent guilloténées comme complices, et leur corps jettés dans des fosses, creusées avant leur mort par ordre du représentant Meignet. Ces exécutions furent suivies d'une incendie générale et de l'emprisonnement ou de la dispersion des habitans, dont

dont plusieurs furent obligés, par l'ordre exprés de Maignet, d'être présens aux meurtres de leurs amis et parens. Vol. 2, page 14.

Ce qui suit est une lettre adressée au maire de Paris, par un commissaire au Gouvernement d'Angers.

67. Vous nous obligerez en nous envoyant les détails de votre fête de la dernière décade à Paris, avec les hymnes qu'on y a chantées. Ici on crie, "Vive la République," ce qu'on fait toujours quand notre sainte mère, la guillotine, travaille. Depuis trois jours elle a rasé onze prêtres, un ci devant noble, une nonne, un général et un superbe Anglois. de six pieds de haut ; et comme ce dernier, excédait la taille ordinaire de beaucoup, on l'a raccourci de la tête que nous avons mis dans une poche. Dans le même tems on a fusillé huit cens rebelles au pont de Cé et on a jeté leur carcasses dans la Loire ! J'apprens que l'armée est sur la piste des fuyards, nous cassons sur le champ la tête à tout ceux que nous joignons, et le nombre en est si grand que les chemins en sont pavés."

68. Vers le même tems on guillotina un imprimeur, et une femme, l'un pour avoir publié, et l'autre pour avoir perdu des gazettes qui contenoient des paragraphes considérés comme *injures*.

69. Un fermier fut guillotiné, parceque quelques épis de bleds avoient germé dans un de ses étangs, on conclut de cette circonstance qu'il y avoit jeté une grande quantité de grain pour causer une disette, quoi qu'il fut clairement prouvé, à l'instruction de son procès, qu'à la recolte précédente le grain d'un champ voisin avoit été serré pendant qu'il venoit beaucoup et que

que très probablement quelques épis avoient été conduits par le vent jusqu'à l'eau, et avoient produit l'effet fufdit, qui fut néanmoins admis comme preuve fuffifante pour condamner le fermier. Un autre fubit le même fort, pour avoir, fuivant fon ufage, employé une partie de fes champs en lucerne, au lieu de femer le tout en bled page 100.

J'ai déjà fait mention du caractère féroce de Le Bon, et les mafacres de fon tribunal ne font que trop connus. J'ajouterai feulement quelques circonftances, qu'on peut admettre comme des caractéristiques de ce tiran, du tems d'alors, et peut être du peuple qui les a fouffertes, et qui y a applaudi.

71. En s'amufant un jour, comme à fon ordinaire à voir un guillotinage, après que différentes perfonnes avoient déjà été exécutées, une des victimes, d'un mouvement très naturel, ayant détourné les yeux pendant qu'elle fe mettoit dans la paffure requife, le jufticier s'en appercevant s'en fut à la poche qui contenoit les têtes des immolées; il en tira une, et avec des imprécations inouïes, obligea le fouffrant de la baifer. Le Bon, non feulement fouffrit, mais approuva tout cela en dinant très fouvent avec le boureau. On lui fit reproche, dans la fuite, à la Convention, de cette familiarité, mais il fe juftifia en difant " Une action femblable de Léquinio fut inférée par votre ordre dans le bulletin avec mention honorable, et vos decretés ont uni-
 " formement confacré les principes fuivant lesquels
 " je me fuis conduit." Ils firent tous, pour un moment, l'empire de la confcience, et fe turent. Une autrefois ce Le Bon fufpendit une exécution, pendant que les fauvages, à fa folde, couvrirent les prifonniers de boue et les insultèrent avant de leur faire fubir le dernier fupplice.

72. Toutes les fois qu'un de ses collègues passa par Arras, il lui proposa de l'accompagner à une " *partie de guillotine,*" et il fit faire les exécutions sur une petite place à Arras, préférablement à la grande, pour se donner la commodité, avec sa femme et ses parens, de jouir de ce spectacle, du balcon du théâtre, où ils prirent le café au son d'un orchestre, qui jouoit durant la boucherie humaine.

73. La Convention, les Committés, toute la France enfin, étoit bien informée de la conduite de Le Bon. Il craignoit lui-même d'avoir excédé les limites de sa commission, et en communicant ses inquiétudes à cet égard à ses supérieurs, il reçut en réponse les lettres suivantes, qui, quoiqu'elles ne peuvent l'exculper, assurément rendent le Committé de la sûreté publique plus criminel que lui. page 121, 122 et 123.

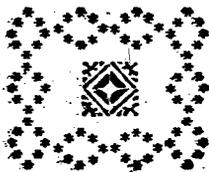
" CITOYEN,

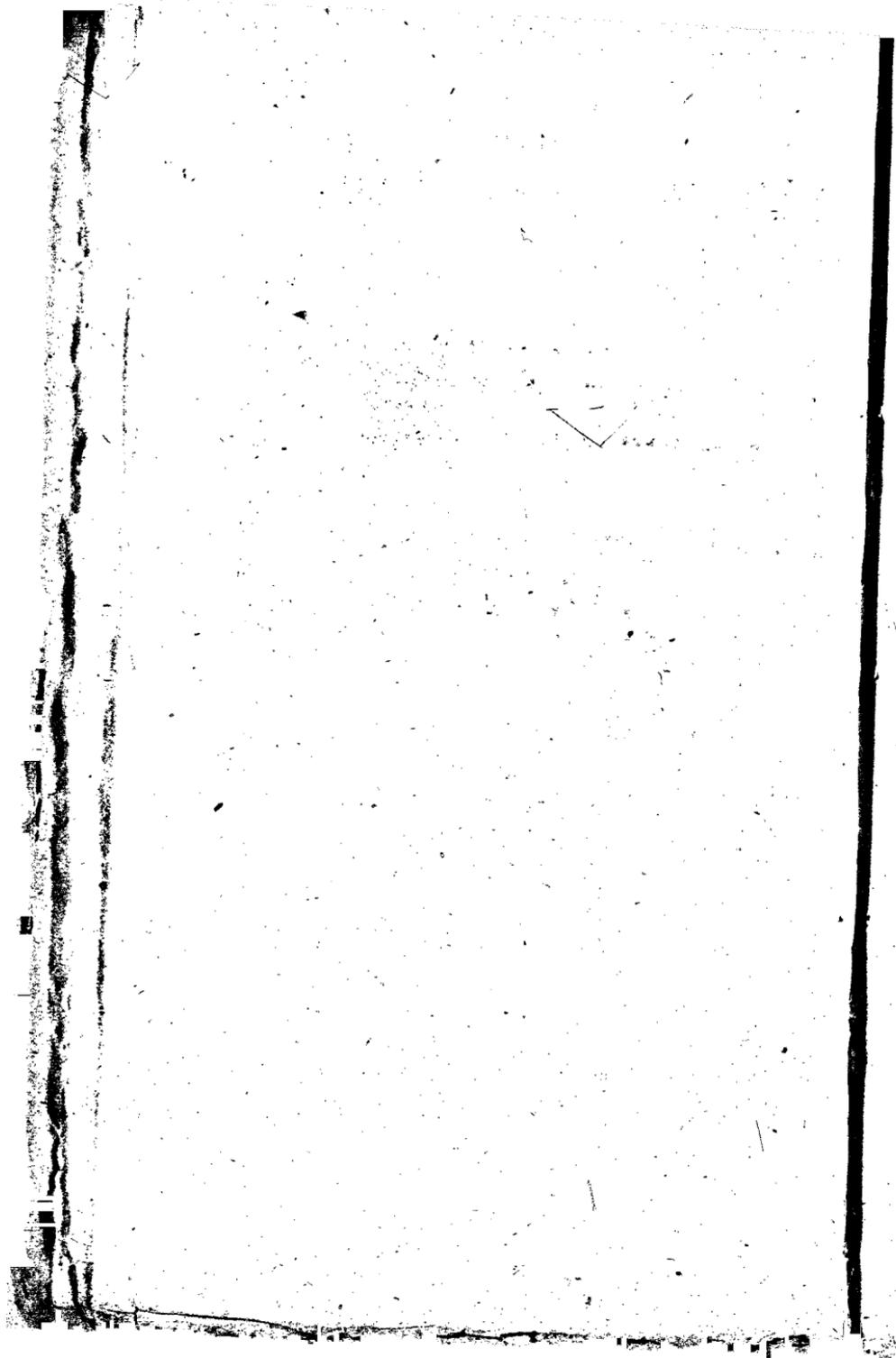
Le Committé de la sûreté publique approuve les mesures que vous avez adoptées, et par conséquent regarde l'ordre justificatif que vous sollicitez comme inutile. De telles mesures nonseulement sont permises, mais, par la nature de votre commission, sont partie de votre devoir. Nulle considération ne doit arrêter vos progrès révolutionnaires. Exercez donc votre zèle avec énergie; les pouvoirs dont vous êtes revêtu sont sans limites, et *quelque chose* que vous jugiez avantageux au bien public, vous êtes libre, vous êtes par devoir obligé de le faire sans délai. Nous vous envoions ci inclus un ordre, au moyen duquel votre autorité s'étend sur les départemens voisins. Armé de ces pouvoirs et de votre zèle, vous continuerez à confondre les ennemis de la République par les

les mêmes plans qu'ils avoient projetés pour sa destruction.

“ CARNOT,
“ BARRERE,
“ R. LINDET.

74 Ce catalogue de forfaits pourroit se continuer à l'infini ; mais on jugé à propos de le clore par la confession d'un défenseur zélé de la révolution Française, en un mot par la confession de THOMAS PAINE.
“ Robespierre et son Comité étoient devenus si
“ enragés et si remplis de soupçon que rien ne pou-
“ voit les satisfaire et rassurer que la destruction de
“ tout le peuple François. *Personne n'étoit assuré de*
“ *sa vie du jour au lendemain.* On fit sortir cent
“ soixante-neuf prisonniers du Luxembourg la même
“ nuit, dont cent soixante furent guillotines. J'ai
“ lieu de croire que *j'étois inclus* dans la liste sui-
“ vante.” FINIS CORONAT OPUS.



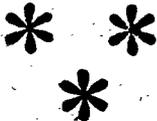


ABRÉGÉ
D'UN DETAIL
DE LA CONDUITE PRÉVIRE ET INHUMAINE
DES
OFFICIERS ET SOLDATS
FRANCOIS,
ENVERS LES
PAYSANS DE LA SUABE,
PENDANT L'INVASION EN
ALLEMAGNE,
EN 1796.

Je me fais un devoir de publier cet abrégé du détail des cruautés infligées par la soldatesque Française, non seulement au riche, mais à tous les individus en général des païs où ils ont porté le succès de leurs armes, afin que mes compatriotes ne se laissent tromper par de fausses assertions. On verra que les soldats de la liberté et de l'égalité sont les ennemis déclarés du bienêtre du peuple et qu'ils se font un plaisir d'enfreindre chaque principe de religion, en foulant aux pieds tout ce qui peut contribuer au bonheur de l'homme.

Le récit suivant est tiré d'un narré très étendu, de faits recueillis par les magistrats, de la bouche des opprimés, en différens districts, par ordre des Gouvernemens respectifs, et publié sous leur autorité.

Que Dieu veuille protéger notre religion, notre patrie, notre Souverain, notre Constitution et notre fidélité.



CRUAUTÉ FRANCOISE.

LES François aiant passé le Rhin, en Juin 1796. le cercle de Suabe, avec ses différens Gouvernemens, désirant de protéger ses sujets des calamités de la guerre et des cruautés qui avoient par tout accompagné les succès des François, firent immédiatement un traité avec le Directoire de France, dont voici la substance.

Le Duc de Wirtemberg convint de payer en espèces. 1,833,333 florins d'Allemagne, et de fournir 4,200 chevaux, 100,000 quintaux de grain propre à faire du pain, 50,000 sacs d'avoine, 100,000 quintaux de foin et 50,000 paires de souliers, ces articles valent au moins 2,324,000 florins;—faisant ensemble en argent d'Angleterre - - £.378,120.

Le Margrave de Baden convint de payer 916,666 florins en espèces, 1,400 chevaux, 500 bœufs, 25,000 quintaux de grain propre à faire du pain, 12,000 sacs d'avoine, 50,000 quintaux de foin, et 25,000 paires de souliers, articles qui valent au moins 782,000 florins faisant ensemble en argent d'Angleterre. - - - £ 154,424.

Le cercle de Suabe convint de payer 5,500,000 florins, et de fournir 8,400 chevaux, 5,000 bœufs, 150,000 quintaux de grain propre à faire du pain, 100,000 sacs d'avoine, 150,000 quintaux de foin et 100,000 paires de souliers, valant au moins 4,872,000 florins; et les abbayes et couvents, avec les prélats convinrent de payer 3,208,333 florins, ce qui fait ensemble en argent d'Angleterre - - - £.1,234,575.

De sorte que les François reçurent de cette seule Province, en argent et en articles de différentes espèces, une somme de } £.1,767,119.

Pour ces grands sacrifices les François promirent que les personnes, et les propriétés des habitans seroient respectées; que les habitans ne seroient ni troublés ni gênés dans leurs loix, coutumes et religion, que ce qu'on livreroit pour la subsistance des armées, seroit pris en déduction des contributions stipulées, et que les troupes payeroient en argent ce dont elles auroient besoin.

Voyons maintenant jusqu'à quel point ils ont manqué à leurs promesses, par les cruautés qu'ils ont infligées aux fermiers et payfans dans les districts où ils ont passé.

Au 4me Août, 1796, *Ferino*, un des généraux François, exigea de la ville d'ALTORF un présent de 300 Louis, pendant que *Tarreau* un autre Général extorqua 125 Louis de cinq petits villages; et un commissaire imposa les contributions les plus exorbitantes en provisions et habillemens, dont il vendit la majeure partie, et ensuite ordonna la livraison de semblables articles. Les François ayant gagné un avantage sur les Autrichiens, dans un engagement vers la fin de Septembre, ils commencèrent aussitôt à tout piller et détruire de la manière la plus extravagante. Dès la première nuit après le combat, quelques soldats, pour se divertir, mirent, de propos délibéré, le feu à deux maisons de la ville, et s'opposèrent aux efforts des habitans pour l'éteindre. Plusieurs autres maisons furent plus qu'à moitié consumées dans une incendie, causée par du charbon brulant et des chandéles allumés, qu'ils jettèrent épars dans les chambres, sous les lits et parmi des matières combustibles, de sorte que la plus grande activité et vigilance des propriétaires put à peine garantir la ville d'une entière destruction.

Après qu'ALTORF se trouva réduit à une pauvreté qui ne laissa plus de quoi tenter les pilleurs, ils se dispersèrent

persèrent en bandes dans les campagnes d'alentour ; ils attaquèrent les chaumières et demeures des payfans, (auxquels ils avoient promis la liberté, l'égalité et l'affluence) ils vidèrent jusqu'aux poches des gens, ils cassèrent les meubles, levèrent les planchers des chambres, déchirèrent les lits de plume et les matelats, creusèrent dans les caves et jardins, et fouillèrent jusques dans les latrines, espérant d'y trouver des trésors cachés. Ils revinrent six ou sept fois à la même maison, et ne l'abandonnèrent que lorsqu'il n'y resta que les quatre murailles. Les bœufs, vaches et cochons furent ou emmenés, taillés en pièces ou mutilés; les oies et autres volailles furent emportées mortes ou vives, et les provisions qu'ils ne purent consumer furent foulées sous les pieds ou mêlées avec du sable, des cendres et des ordures. Le pain même, qu'il est d'usage dans ce pays de garder par précaution pour l'hiver, fut détruit par ces scélérats. Dans plusieurs caves tout flettoit dans le vin des futailles que malicieusement ils avoient défoncées et les maisons étoient longtemps après empreignées de la vapeur de l'eau de vie qu'ils avoient répandue dans les chambres. Ils cassèrent jusqu'aux iceaux et tous les autres ustenciles des laiteries et dans bien des maisons il ne resta ni banc ni chaise qui ne fut rompue. Souvent ils menacèrent les payfans de mort immédiate, et les maltraitèrent à l'extrême, pour les forcer de découvrir leurs argent et effets de prix qu'on les accusoit d'avoir cachés; d'autres furent dangereusement blessés, et estropiés soit par des coups de fusils, de croisse de mousquet ou de sabre. La plus grande pauvreté, l'indigence la plus évidente ne pouvoit fléchir ces barbares, puisqu'ils depouillèrent les mendiants de leurs guenilles. Ils prirent jusqu'à la chemise de dessus le dos à bien du monde. Les vieillards et les enfans, les malades et les mourans, jusqu'aux femmes en travail d'enfant, tous

furent exposés au traitement le plus inhumain, arrachés de leurs lits, mal-mentés et souvent blessés, sous prétexte qu'ils avoient connoissance de trésors cachés.

Les enfans qui cherchoient à fuir furent poursuivis, les femmes, pillées et violées, et des filles de dix à douze ans privées de leur innocence et de leur santé par ces cruels républicains. Ni la caducité de l'âge ni les infirmités, non plus que les maladies les plus honteuses ne purent arrêter leur brutale incontinence. On a vu dix et douze de ces malheureux satisfaire leur passion sur le même objet, pendant que leurs indignes compagnons gardoient la porte, ou bien assujettissoient par la terreur, la malheureuse victime de leur concupiscence. Ces cannibales portèrent leurs excès jusque dans l'infirmerie de Weingarten et y commirent de semblables outrages sur des femmes infectées de maladies les plus dégoûtantes, et d'un genre qui les excluait de toute communication avec le reste de la société. Mais la délicatesse paroît être étrangère au caractère du républicain François ; car, à Heidenheim ils firent usage, en guise de broche, des fiches de fer sur lesquelles les têtes de quelques malfaiteurs récemment exécutés avoient été fixées, pour rotir leur viande, auprès d'un feu entretenu avec les roues sur lesquelles les corps de ces delinquents avoient été exposés. Les cadavres de femmes péries par l'effet de leur incontinence bestiale et des femmes qui venoient d'être délivrées, servoient pour satisfaire les désirs infernaux de ces monstres sous figure humaine, plus abrutis que les bêtes des champs. Ce fut par des menaces, des massacres et au moyen de leurs armes meurtrières qu'ils contraignirent le monde à une soumission aveugle et générale. Malheur à ceux qui osoient s'opposer à leurs inclinations. Pendant qu'ils pillèrent dévotement, violèrent et commirent des excès au village d'Ingoldingen, depuis le deuxième au quatrième Octobre,

au

au seul recit desquels l'humanité revolte, six ou huit volontaires se jettèrent à corps perdu dans la maison d'un fermier nommé Jacob Furst; ils maltraitèrent sa femme, menaçant de la tuer à l'instant même si elle ne se rendoit à leurs desirs; mais cette femme résolue déclara, qu'elle préféreroit la mort au deshonneur; elle attaqua ces scélérats, et à l'aide de son mari, qui heureusement rentra chez lui, elle réussit à les chasser. Déterminés de se venger ils mirent le feu à la maison de Furst, laquelle, avec les meubles, les grains et tout ce qu'il possédoit, à l'exception des animaux, devint la proie des flammes. Trois autres maisons eurent le même sort, et le dommage souffert dans ce village et le village adjacent se monta à £4000.

Les François se comportèrent sans l'ombre de décence, sans le moindre égard pour la religion et son culte. Dans les églises ils forcèrent le St. Ciboire, foulèrent l'hostie sous les pieds, emportèrent l'argenterie qui seroit à la communion, ainsi que les habillemens cérémoniels du prêtre; ils détruisirent les crucifix et autres images, et traitèrent avec ignominie tout ce qui est regardé comme sacré par les catholiques et comme respectable par l'honnête homme de religion quelconque. Dans un des villages, dont l'église fut d'abord privée de ses ornemens et le prêtre entièrement dépouillé, ils ôtèrent l'image de Satan d'une représentation de notre Seigneur, tenté dans le désert, et le placèrent sur l'autel. Dans un autre village ils mirent un crucifix devant le feu et avec des éclats de rire les plus indécens le firent tourner comme de la viande à la broche, tandis que le vieux curé, à l'âge vénérable de quatrevingt-trois ans, se vit non seulement pillé et insulté, mais en outre cruellement battu, en reconnaissance de l'hospitalité dont il les avoit reçus. La perte soufferte par ce petit district se monta à plus de £45,000.

PFULLENDORF.

PFULLENDORF. Au deuxième Août une division de la colonne, sous les ordres du Général Berino passa par ce village. Quelques chasseurs, partie de l'avant-garde, entrèrent dans une boutique, et y prirent, de force, des mouchoirs de soie et d'autres articles pour la valeur de cent florins, qu'ils offrirent d'acquitter en assignats; mais le marchand refusa de prendre du papier aussi inutile, sur quoi ils l'attaquèrent à coups de sabre, et ensuite quittèrent la boutique avec des éclats de rire et l'accablant d'insultes. Cinq autres soldats, entrèrent dans la maison d'un des magistrats, et demandèrent du vin et des vivres, qui leur furent servis avec promptitude et abondance: ils témoignèrent leur reconnaissance à leur bienfaiteur en lui volant sa montre et son argent.

Dans le village voisin de Neubronn, appartenant au Prince de Eurstenberg, six carabiniers imposèrent une contribution de 300 florins, (environ £27) pillèrent plusieurs maisons et maltraitèrent ceux qui s'efforçoient à protéger leur propriété et à s'opposer aux insultes faites à leurs femmes et filles. Par ces violences plusieurs ouvriers industrieux furent réduits à la plus triste situation.

Si d'un côté la manière grossière et barbare dont ces voleurs armés ont extorqué ce qu'ils demandoient, a fait naître la terreur et la haine, leur intempérance, de l'autre, a causé une égale surprise; car, ce que deux François dévorioient à un repas, auroit suffi à trois bons ouvriers Allemands pendant trois ou quatre jours; et souvent ils exigeoient, entre deux et neuf heures, trois repas, qu'ils humectioient abondamment de vin sucré, et communément mêlé d'eau de vie, pour le rendre plus fort.

Pfullendorf et les villages adjacens, cependant, souffrirent peu, en comparaison d'autres lieux, jusqu'à ce que l'ennemi commença sa retraite; quand il emporta

porta ou détruisit tout le bled qu'il pouvoit trouver et saccagea en entier un petit hameau du voisinage.

Au cinquième Octobre le général *Moreau* en personne fixa son quartier à Pfullendorf, suivi de toute son armée. qu'il distribua dans les campagnes d'alentour, laquelle, ainsi que les hordes précédentes, se rendit odieuse par sa conduite infâme, en se livrant à des excès sans bornes, et en commettant des actes d'extorsion de tout genre. Un brave garçon qui avoit aidé à chasser quelques uns de ces brigands de son village, fut reconnu après, et eut la tête cassée. Deux fermiers, en s'opposant à ce que leurs portes fussent forcées, subirent le même sort.

Une vieille qui gisoit dans un champ fut renversée par un de ces barbares républicains et menacée de mort, si elle ne se prêtoit à ses desirs brutaux, tandis qu'un autre, à la pointe de la bayonette, obligea son vieux mari de voir deshonorer sa femme. Une église fut forcée et pillée et la maison du curé entièrement vidée sous les yeux même du général *Moreau*, qui répondit avec dédain aux plaintes du souffrant " je ne saurois l'empêcher" en se regalant en même tems d'un coup d'eau de vie de certies, sa boisson favorite, dont il s'enivroit aussi souvent que le dernier de ses soldats.

WALDSEE. A Waldsee les médecins et chirurgiens François firent de fortes réquisitions de drogues, vinaigre, chemises et drap, qu'ils vendirent ou employèrent à leur propre usage, laissant les blessés et les malades sans secours, exposés à la chaleur brulante du soleil. Dans un hameau, proche de Markdorf, dix soldats François abusèrent, l'un après l'autre, d'une femme grosse, qui n'attendoit que l'heure de sa délivrance, et obligèrent le mari d'être témoin de leur cruauté. Un officier dont les voisins avoient requis le secours

secours, loin de blamer les soldats, aussitôt en entrant dans la maison, suivit lui même leur exemple, et ajouta aux maux qu'on avoit déjà fait souffrir à la femme mourante. Dans un autre village une femme qui n'étoit délivrée que depuis huit jours, fut deshonorée et tellement maltraitée, que sa guérison devint très douteuse ; et lorsque, dans le desespoir, elle se sauva d'eux en chemise, avec son enfant dans les bras, ces monstres s'en moquèrent en riant à gorge déployée et par des badinages libertins.

On frémit au souvenir des énormités commises au village de Bremen, qui fut entouré le 6^{me} Octobre par une bande de voleurs, sous le nom de soldats républicains : cette horde, prise de boillon, se jeta à corps perdu, et avec des cris de guerre affreux, dans les maisons, et comme de coutume se mit aussitôt à piller. Tous les coffres et armoires furent vuides, les meubles cassés ; on demanda l'argent des payfans le pistolet à la main, les lits et matelats furent ouverts et examinés, sous prétexte de recherche de trésors cachés, les planchers furent levés et les enfans arrachés avec violence du berceau ; et nombre de familles furent dépouillées de tout ce qu'elles possédoient. Ce traitement, quelque cruel qu'il fut, n'étoit pas si terrible pour les fermiers innocens et paisibles, que la manière infernale dont ces mécreants traitèrent le sexe. Il n'y eut, dans tout le village, ni fille ni femme mariée, ni veuve qui ne fut deshonorée à différentes reprises, et la dépravation de ces sauvages étoit telle, que l'on en voyoit souvent huit, dix et même un plus grand nombre insulter successivement la même victime, en assouvissant leur incontinence bestiale. Ni insuffisance d'âge, ni vieillesse, caduque, ni difformité, pas même les maladies les plus dégoutantes, rien ne pouvoit arrêter la fureur de leur passion, et pour combler la mesure de leurs iniquités, ils

rendirent

rendirent les maris, les pères et jusqu'à de jeunes enfans témoins de ces indignes outrages. Une femme, qui s'étoit inutilement défendue avec son mari contre les attentats de six de ces monstres, fut trainée dans les champs par dessus des haies et des fossés, abusée et laissée à moitié morte sur la place, tandis que son mari fut astropié à coups de sabre, et son enfant au mailloir traité avec la dernière inhumanité. D'autres femmes, tant ici qu'aux villages voisins, furent attachées à des arbres et violées successivement par plusieurs de ces monstres.

Non contents de ces excès, ils se rendirent aux églises, et en blasphémant, ils abattirent les autels, polluèrent la table de communion par leurs ordures, arrachèrent et profanèrent l'image de notre Sauveur, foulèrent l'hostie sous les pieds et puis la jetèrent aux chiens.

MARKDORF, Quand les François parurent sur les bords du lac de Constance, leurs chefs feignirent une surprise de la frayeur des habitans, dont plusieurs avoient quitté le pais. Nous ne venons, dirent-ils, que pour offrir la paix à l'Empereur et non pour faire la moindre violence, soit à votre religion, vos usages, vos personnes ou vos propriétés, qui seront tous respectées et soigneusement conservées. Ces assurances furent publiquement données aux députés des différens villes et villages, par le Général Tarreau, qui ajouta, que son premier but étoit de maintenir la discipline la plus rigide et le plus grand ordre dans son armée. Tranquillisés par cette déclaration solennelle, les députés s'en retournèrent chez eux, et au troisième Aout, à midi, les François, au nombre de six mille, entrèrent dans Markdorf et les hameaux circonvoisins, où ils furent reçus avec toute l'hospitalité possible par les habitans. Mais ils n'y restèrent pas long tems sans forcer les portes, et voler sous les yeux même des officiers de l'état major : une partie de cette horde

horde se répandit dans les campagnes d'alentour, où ces soi-disant protecteurs des payfans arrachèrent les habillemens de dessus le corps et la chaussure des pieds des pauvres habitans, qui leur offrirent des provisions; ils forcèrent les portes des caves, vuilèrent les armoires et coffres, prirent tous les objets portatifs de quelque valeur, rompirent les meubles, frappant et blessant sans pitié quiconque osa faire la moindre démarche pour défendre sa propriété.

Parmi les actes d'inhumanité sans nombre, commis à WEHR, le suivant mérite une place dans ce lignbre recueil. Cinq soldats, aiant enfoncé la porte de la demeure d'une pauvre femme, qui, depuis douze heures, étoit en travail d'enfant, ils lui demandèrent son argent, la menaçant de la pointe de l'épée, et sur sa réponse qu'elle n'en avoit point, ils saccagèrent la maison et les autres batimens, emportèrent tous les meubles, les habillemens, les cochons et les volailles qu'ils purent trouver; et en marque de compassion un d'eux en s'en allant jetta une pierre morte à la tête de la pauvre femme, lui disant de s'en faire un bouillon. Il est très vrai que les républicains noyèrent souvent leurs propres enfans qui naissoient de leurs femmes ou concubines, pendant leur passage par la Franconie.

La retraite des François, à travers ce district, fut marquée par de semblables rapines et brutalités. Dans un des villages ils abusèrent d'une fille d'environ quinze ans, au point, qu'au bout de trois jours elle expira. Dans le même village ils entrèrent de force dans la maison d'un marchand boutiquier, qui venoit de relever d'une longue maladie; ils coupèrent son lit en morceaux, en dispersèrent la plume, vuilèrent la maison et le magasin, et ayant trouvé une caisse pleine de marchandises dans le jardin, qui y avoit été cachée, ils l'emportèrent avec le reste du butin. Ils s'en fu-
rent

rent ensuite dans une autre maison, doht, non seulement, ils prirent tous les effets, mais par une malice diabolique ils y mêlèrent ensemble tout le bled, l'avoine et le seigle et les répandirent dans les chambres. Le village fut entièrement saccagé et ruinée les ustensils de vendange brisés et jetés dans le Rhin, les églises dégarnies, le St. Ciboire forcé, et l'hostie consacrée foulée aux pieds. On trouva plusieurs cadavres de femmes aux environs du camp qui avoient été abusées jusqu'à la mort. Quelqu'incroyable que paroisse le fait, il est pourtant vrai que ces monstres ont assouvi leur rage lubrique sur des corps morts et des victimes agonisantes.

RADOLPH ZELL. Il est remarquable que l'incursion des François dans l'Empire, au lieu de disposer le peuple Allemand à désirer une révolution, a plutôt contribué à cimenter l'union entre les sujets et le Souverain. Différentes villes, et surtout Radolph Zell, ont beaucoup souffert à cause de leur attachement pour leur Souverain et leur constitution, et cette dernière ville ne fut sauvée des flammes, dont elle étoit menacée à la retraite du général Tarreau, que par un présent de deux superbes chevaux, et en lui fournissant et à son armée une abondance de provisions les plus couteuses, en retour desquelles les soldats détruisirent les vignes dont le produit étoit prêt à être recueilli, coupèrent les arbres fruitiers pour en avoir les fruits plus à leur aise, et abattirent les haies et les clôtures des jardins. Dans les villages circonvoisins ils emmenèrent tous les chevaux et bestiaux et emportèrent les moutons et cochons ainsi que tout le vin des caves et le bled des greniers et granges. Les femmes ici furent également brutalisées, ce qui eut des suites funestes pour plusieurs d'entr'elles.

A ENGELURES le presbitère et quinze autres maisons, avec tout le contenu et le produit de la riche ré-

colte de cette année, furent réduits en cendres. Le village de BARENTHAL, après avoir été pillé, fut mis en feu, et l'église, quinze maisons et autant de granges devinrent la proie des flammes. Au petit village de WATTERDINGEN les soldats François emmenèrent, emportèrent et détruisirent les chevaux, les bêtes à cornes, les volailles les provisions et les meubles pour la valeur de £2000. Ils forcèrent la porte de l'église, foulèrent aux pieds tout ce qui est sacré et blessèrent le ministre dangereusement. Rien ne peut égaler leur férocité envers les femmes. Trois vieilles de plus de soixante et dix ans, six femmes en couche, quatre autres très avancées vers leurs termes, et douze filles furent presque tuées par leur passion effrénée. Des enfans même de douze ans perdirent leur innocence et leur santé en la présence forcée d'autre jeunesse de moindre âge; et cinq hommes qui entreprirent de protéger l'honneur de leurs compagnes, restèrent à moitié morts des blessures qu'ils reçurent de cette canaille atroce.

A FRIBOURG, HEIDENHEIM et SCHWANDORF les mêmes horribles excès furent commis.

A EMMINGEN le maître d'hotel du Prince de Furstenberg, qui, voulant s'enfuir, tomba et se démit la cheville du pied, fut pourfuiyi par des soldats François et battu impitoyablement, ensuite ils pillèrent sa maison et y commérent toute espèce d'excès. Plusieurs jeunes filles devinrent les victimes de l'incontinence de ces scélérats, qui ne respectèrent pas même la vieillesse, car ces monstres, dont on ne sauroit assez abhorrer les débordemens, abusèrent à plusieurs reprises d'une femme de plus de soixante et dix ans.

Il n'appartenoit qu'au général *Ferino* de couronner à ENGEN toutes ces iniquités, par une action qui imprime une tache ineffaçable à son pays. Le neuvième Octobre, sous prétexte de la perfidie des habi-

tans

ans, il fit mettre le feu à un fauxbourg qui étoit en même tems entouré d'une garde pour empêcher qu'on ne l'éteignit. Trente-trois maisons furent en peu de tems réduites en cendres, et il n'y eut que l'église et trois chaumières qui ne furent consommées par les flammes. Ce général étant informé à minuit qu'il étoit poursuivi par un corps d'Autrichiens de 10,000 hommes, devint si furieux, qu'il fit mettre le feu à un autre fauxbourg où il y eut douze maisons de brûlées, quand les incendiaires évacuèrent la place, suivis de la malédiction et des plaintes amères d'un nombre de familles et d'individus qu'ils avoient ruinés pour se divertir.

Je n'ai pas voulu entrer dans un plus long détail du pillage et de la destruction commis par cette armée ; je terminerai ce récit mélancolique en observant, que le dommage fait aux habitans de cette ville et à douze villages voisins, excède £32,000 Sterling.

Général Tarreau. Plusieurs chefs des hordes Françoises se sont deshonorées par leurs forfaits; mais le Général Tarreau les a tous surpassées par sa méchanceté qu'on ne sauroit entendre sans horreur et indignation. Une rapacité sans bornes, une cruauté sans exemple, une incontinence sans limites, un désir de vengeance démesuré, une insolence vulgaire, un mépris pour tout ce qui est sacré, une extinction de tout sentiment : tel étoit l'assemblage du caractère de cet homme. On a déjà fait mention de quelques uns de ses horribles excès ; il ne reste plus qu'à ajouter que, lorsque les François furent forcés de céder aux Autrichiens, Tarreau, semblable à un tigre enragé auquel on vient d'enlever sa proie, arriva le 22me Septembre à HOFEN, où il établit son quartier, et assisté de son digne associé Labrouffe et Laguerée, son valet de confiance, il tacha de se dédommager en quelque façon de la perte du pillage de Vienne, dont les
François

François se croioient assurés. On peut se former une idée de son caractère par la déclaration qu'il répétoit à chaque instant " qu'il se repentoit d'avoir jamais agi avec humanité, et qu'il regrettoit de n'avoir annihilé et réduit en cendres tous les villes, villages et couvents sur la route. Sa vie à Hofen étoit une suite de cruautés, de vol, d'intempérance et de débauche. Le 23^{me} Septembre il envoya une réquisition à Constance pour six mille chopines d'eau de vie, à être livrées en vingt quatre heures, sous peine de pillage par la soldatesque. On ne put trouver que la moitié de cette quantité à Constance, qui fut acheminée par eau vers le quartier général, mais eflua des délais pas des vents contraires. Tarreau non seulement menaça de mettre le feu à la ville, mais de faire mourir le premier magistrat et plusieurs autres qu'il retenoit comme otages, et qui, après avoir passé la nuit dans la crainte d'une mort prochaine, auroient probablement été sacrifiés par ce chef sanguinaire, si l'eau de vie n'eut arrivée le matin avant l'heure fixée pour leur exécution. Cette liqueur resta trois jours au quartier général, et fut ensuite vendue par le commissaire Stouhlen aux Suisses du voisinage. Les soldats François n'en eurent pas une goutte, quoiqu'elle avoit été extorquée sous prétexte qu'elle étoit nécessaire pour l'armée.

On pourroit prouver par beaucoup de témoignages que les officiers supérieurs même ont pris part au pillage et ont partagé les dépouilles. Les ecclésiastiques en général, mais surtout les profés de l'un et l'autre sexe, parurent les objets choisis de leur malignité républicaine, de leur incontinence et de leur cruauté, dans lesquelles les officiers montrèrent l'exemple aux soldats. A Biberach, Durheim, Biburg, Stotzingen, Aystetten, Donauwerth et beaucoup d'autres endroits il s'est commis, (ainsi qu'on peut le voir plus au long dans l'original de cette publication) des crimes qui, en fait de cruauté

et de diversité, surpassent tous les desordres dont le militaire d'aucun état civilisé se soit jamais rendu coupable ; excès qui deviennent plus odieux par la considération que ceux qui les ont commis prétendent appartenir à la nation la plus humaine et la plus éclairée de la terre, et qui s'efforcent à détacher les sujets des autres états de leur allégeance, par l'offre spécieux mais perfide d'une *liberté* remplie de maux et d'une *égalité* que l'expérience nous prouve n'être qu'imaginaire.

F I N I S.